

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 18.10.2023

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Vernis Fast & Perfect express 2:1**Numéro d'article :** 11805, 11808**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation prévue : Produit de finition automobile/Matériau de revêtement transparent, vernis**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a
69115 Heidelberg
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT
SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

SGH07

SGH09

Mot d'avertissement : Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Masse réactionnelle du pentaméthyl-pipéridylsébacate

Tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317 Peut provoquer une
allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme. **Conseils de prudence :**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou
prendre une douche].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement
respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la
peau. **Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	25-50%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 763-69-9 EINECS : 212-112-9 N° d'enregistrement : 01-2119463267-34	3-éthoxypropionate d'éthyle	2,5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226, EUH066	
CAS: 110-12-3 EINECS : 203-737-8 N° d'enregistrement : 01-2119472300-51	5-méthylhexan-2-one	≥ 2,5-< 3 %
	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361; Tox. aiguë 4, H332	
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE : 915-687-0 N° d'enregistrement : 01-2119491304-40	Masse réactionnelle du pentaméthyl-pipéridylsébacate	≥ 0,25-< 1 %
	Repr. 2, H361f ; Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Sensibilité cutanée 1A, H317	
CAS: 77-99-6 EINECS : 201-074-9	1,1,1-triméthylolpropane	<1%
	Repr. 2, H361fd	
CAS: 7575-23-7 EINECS : 231-472-8 N° d'enregistrement : 01-2119486981-23	Tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol	≥ 0,1-< 0,25 %
	Toxicité aquatique aiguë 1, H400 (M = 10) ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 (M = 10) ; Toxicité aiguë 4, H302 ; Sensibilité cutanée 1A, H317	
CAS: 77-58-7 EINECS : 201-039-8 N° d'enregistrement : 01-2119496068-27	dilaurate de dibutylétain	≥ 0,1-< 0,25 %
	Muta. 2, H341 ; Repr. 1B, H360FD ; STOT SE 1, H370 ; STOT RE 1, H372 ; Corrosion cutanée 1C, H314 ; Lésions oculaires graves 1, H318 ; Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Sensibilité cutanée 1, H317	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. **Après**

contact avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau. **Après contact visuel :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés :** Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. **Précautions**

environnementales :

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les

explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs : Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage :** 3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
110-12-3 5-méthylhexan-2-one	
BIEN	Valeur à court terme : 475 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 95 mg/m ³ , 20 ppm Sk
108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk
77-58-7 dilaurate de dibutylétain	

BIEN	Valeur à court terme : 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme : 0,1 mg/m ³ sous forme de Sn ; Sk
------	--

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se

laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. **Protection**

respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants :

Caoutchouc butyle, BR

Épaisseur recommandée du matériau : $\geq 0,7$ mm

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau des gants

Pour le mélange de produits chimiques, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméation selon EN 374 Partie 3 : Niveau 3).

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique :

Fluide

Couleur:

Selon les spécifications du produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif :

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation :

Indéterminé.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	124-128 °C (123-86-4 Acétate de n-butyle)
Inflammabilité :	Inflammable.
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure :	1,2 % vol. (123-86-4 acétate de n-butyle)
Supérieure:	7,5 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
Point d'éclair:	27 °C (DIN EN ISO 1523:2002)
Température d'auto-inflammation :	370 °C (DIN 51794, 123-86-4 Acétate de n-butyle)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C :	20-23 s (DIN 53211/4)
Dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
eau:	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C : Pression de vapeur à 50 °C : Masse volumique à 20 °C :	55 hPa
Densité relative	1,005 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-1)
Densité de vapeur	Non déterminé.
Autres informations	
Apparence:	Fluide
Formulaire:	
Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Teneur en solvant :	
COV (CE)	41,83 %
Teneur en solides (% en poids) : Changement d'état	58,2 %
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Informations relatives aux classes de danger physique	
Explosifs	Vide
Gaz inflammables	Vide
Aérosols	Vide
Gaz comburants	Vide
Gaz sous pression	Vide
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.

Solides inflammables	Vide
Substances et mélanges autoréactifs	Vide
Liquides pyrophoriques	Vide
Solides pyrophoriques	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants	Vide
et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau	Vide
Liquides oxydants	Vide
Solides oxydants	Vide
Peroxydes organiques	Vide
Corrosif pour les métaux	Vide
Explosifs désensibilisés	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles** : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. **STOT - exposition unique** : Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et dégradabilité** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : PBT** : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Pour plus d'informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes, voir la section 11.

Autres effets indésirables :

Remarque : Toxique pour les poissons **Informations**

écologiques complémentaires : Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (règlement allemand) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

IMDG

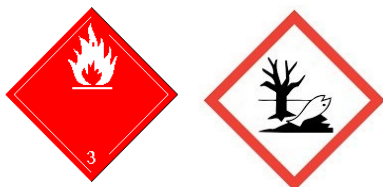
UN1263 PEINTURE, PEINTURE DANGEREUSE POUR
L'ENVIRONNEMENT (Polythiols, dérivé du benzotriazole),
POLLUANT MARIN

IATA

PEINTURE

Classe(s) de danger pour le transport

ADR

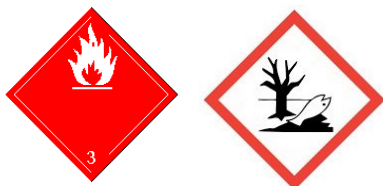


Classe

Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables. 3

IMDG



Classe

Étiquette

3 Liquides inflammables.

3

IATA



Classe

Étiquette

3 Liquides inflammables.

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Risques environnementaux:

III

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement : sébaçate de bis-(1,2,2,6,6-penthaméthyl-4-pipéridyl)

Polluant marin :

Oui

Symbole (poisson et arbre) Symbole

(poisson et arbre) Avertissement :

Liquides inflammables.

Marquage spécial (ADR) :

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30

Numéro EMS :

FE, SE

Groupes de ségrégation

(SGG1)Acides

Catégorie de rangement :

UN

Transport maritime en vrac selon les instruments

de l'OMI

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction du tunnel

D/E

IMDG

Quantités limitées (LQ)

5L

« Règlement type » de l'ONU :

UN 1263 PEINTURE, 3, III, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso :

E2 Dangereux pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 200 t **Quantité**

admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t **Réglementations**

nationales :

Classification supplémentaire selon Conformément au décret sur les matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	25-50

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions
oculaires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires

graves. H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H361

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361f

Susceptible de nuire à la fertilité.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 3 :

Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 :

Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1C : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1C Eye Dam. 1 :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Skin Sens. 1 :

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Muta. 2 :

Mutagenicité sur les cellules germinales – Catégorie 2 Repr. 1B :

Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B Repr. 2 :

Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 Repr. 2 : Toxicité

pour la reproduction – Catégorie 2 Repr. 2 : Toxicité pour la

reproduction – Catégorie 2

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1 STOT SE 3 :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1 : Toxicité

spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.